

Conseil Communautaire

Délibération n°682026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-682026-DE



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de la Société Publique Locale Territoire 34

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que la SPL Territoire 34, créée à l'initiative du Conseil Départemental de l'Hérault fin 2007, a pour mission de mutualiser son expérience, ses compétences et ses moyens pour l'étude et la réalisation de projets d'aménagement, d'équipements publics, de développement touristique, de préservation et de mise en valeur de l'environnement.

Pour la conduite de chaque projet, Territoire 34 apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics :

- Son expérience et ses compétences, ainsi que les moyens et la souplesse nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage des projets ;
- La prise en charge des aspects administratifs, juridiques et financiers ;
- Le pilotage et la coordination de tous les intervenants, experts, maîtres d'œuvre, entreprises.... Qui sont désignés en accord avec la collectivité.

Suite à l'entrée de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au capital de la société en 2010, il convient de désigner **1 représentant** appelé à siéger au conseil d'administration et aux assemblées générales.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose la candidature de madame Isabelle De Montgolfier en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de la SPL Territoire 34.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **monsieur le Président** propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de la SPL Territoire 34.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de la SPL Territoire 34, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de Lunel Agglo au sein de la SPL Territoire 34, par scrutin public.

Le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) :

DESIGNE madame Isabelle De Montgolfier en qualité de représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de la SPL Territoire 34, et la déclare immédiatement installée dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 12/05/26
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260512-682026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr